

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DURCISSEUR ANTI GRAFFITI AQUA

Version:17

Date de révision:30/09/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Nom de la préparation: DURCISSEUR ANTI GRAFFITI AQUA

1. 1. 2. Contient:

- Oligomères de l'hexaméthylène diisocyanate
- Polyoxyéthylène tridécyl éther phosphate
- N,N-diméthylcyclohexylamine
- diisocyanate d'hexaméthylène

1. 1. 3. UFI: DPD1-69PX-S00P-6N5X

1. 1. 4. EuPCS: PC-PNT-3 - 245

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

durcisseur de resine
ESPACE COOPERATIVE / enseigne : ESPACE REVETEMENTS

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

345, rue Piani
69480 Ambérieux d'Azergues - France.
Tél.: +33 (0) 4 74 67 19 99 - Fax: : 04 74 60 26 09.
www.espacerevetements.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence:

FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 *
* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *
* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
* STOT un. 3. / SGH07 - H335 *
* Tox. aq. chron. 3 / H412 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

.

2. 2. 2. Contient:

- Oligomères de l'hexaméthylène diisocyanate
- Polyoxyéthylène tridécyl éther phosphate
- N,N-diméthylcyclohexylamine
- diisocyanate d'hexaméthylène

2. 2. 3. Mention de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2. 2. 4. Prévention:

P264 Se laver savon et eau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DURCISSEUR ANTI GARFFI AQUA

Version:17

Date de révision:30/09/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|---|---|
| 2. 2. 5. Intervention: | <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P362 Enlever les vêtements contaminés.</p> <p>P364 Et les laver avant réutilisation.</p> <p>P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:</p> <p>P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.</p> <p>P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P304 EN CAS D'INHALATION:</p> <p>P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.</p> |
| 2. 2. 6. Stockage: | <p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> |
| 2. 2. 7. Elimination: | <p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale</p> |
| 2. 3. Information(s) complémentaire(s): | <p>EUH 208 - Contient du (de la) • Oligomères de l'hexaméthylène diisocyanate, • diisocyanate d'hexaméthylène. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>le RÈGLEMENT (UE) 2020/1149 DE LA COMMISSION du 3 août 2020 ((le point 74 de l'Annexe XVII)</p> <p>À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle</p> |
| 2. 4. Dangers principaux: | / |
| 2. 5. Autres dangers: | <p>un produit combustible</p> <p>Possibilité de dégagement du gaz carbonique en contact avec l'eau</p> |

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- | | |
|---|---|
| 3. 1. Description du mélange: | Polyisocyanate aliphatique |
| 3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers: | <ul style="list-style-type: none">• Oligomères de l'hexaméthylène diisocyanate<ul style="list-style-type: none">- N° CE: 931-274-8 - N° CAS: 28182-81-2- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485796-17-0002- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 80 < C <= 90- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332 * Sens. cut. 1B - H317 * STOT un. 3 - H335• Polyoxyéthylène tridécyl éther phosphate<ul style="list-style-type: none">- N° CAS: 9046-01-9- Numéro d'enregistrement REACH: POLYMER- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318* Tox. aq. chron. 3 - H412• N,N-diméthylcyclohexylamine<ul style="list-style-type: none">- N° CE: 202-715-5 - N° CAS: 98-94-2- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119533030-60- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DURCISSEUR ANTI GARFFI AQUA

Version:17

Date de révision:30/09/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
* SGH06 * Tox. aiguë 2 - H301 * Tox. aiguë 3 - H311 - H331
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

• diisocyanate d'hexaméthylène
- N° Id: 615-011-00-1 - N° CE: 212-485-8 - N° CAS: 822-06-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457571-37-0001
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 0,4
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH06 * Tox. aiguë 3 - H331
* SGH08 * Sens. resp. 1 - H334
* SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * STOT un. 3 - H335 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
Remarques:(*) - Resp. Sens. 1; H334: C >= 0,5% - Skin Sens.1; H317: C >= 0,5%)
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 0,005 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 0,034

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 1. 2. Inhalation:

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.

4. 1. 4. Contact avec les yeux:

Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

4. 1. 5. Ingestion:

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation:

Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite..

4. 2. 2. Contact avec la peau:

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

4. 2. 3. Contact avec les yeux:

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

4. 2. 4. Ingestion:

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

/

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DURCISSEUR ANTI GARFFI AQUA

Version:17

Date de révision:30/09/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre eau pulvérisée. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. A ce moment, fermer les fûts et éliminer selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | / |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|--|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail. Conserver dans un local bien ventilé. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | A manipuler dans des locaux bien ventilés. Éviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Conserver le récipient bien fermé. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | / |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 55°C |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins., amines, alcools et eau. |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: | / |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DURCISSEUR ANTI GARFFI AQUA

Version:17

Date de révision:30/09/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 3. Utilisation(s) finale(s) /
particulière(s):

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • diisocyanate d'hexaméthylène :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 0,005 - VLEP 8h00 (Valeur
Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 0,034

Hexaméthylène diisocyanate (impureté) (CAS : 822-06-0) : < 0.5

8. 1. 2. Index biologique: /

8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance
recommandée(s): /

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques
appropriés: Ne pas respirer les poussières.

8. 2. 3. Protection des yeux: lunettes de sécurité avec protections latérales

8. 2. 4. Protection des voies
respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 5. Protection des mains: Porter des gants appropriés

8. 2. 6. Protection de la peau et du
corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la
protection de l'environnement: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les
vêtements contaminés avant réutilisation.

8. 5. Information(s) supplémentaire(s): Valeurs limites d'exposition professionnelle (France)
(pour le HDI)
VME: 0.075 mg/m³ (0.01 ppm)
VLE: 0.15 mg/m³ (0.02 ppm)
(pour le prépolymère du HDI)
VLE: 1 mg/m³

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés
physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique: liquide visqueux

9. 1. 2. Couleur: incolore

9. 1. 3. Odeur: inodore

9. 1. 4. Point de fusion / point de
congélation: -21

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point
initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >270°C

9. 1. 6. Inflammabilité: /

9. 1. 7. Limites inférieure et
supérieure d'explosion: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DURCISSEUR ANTI GARFFI AQUA

Version:17

Date de révision:30/09/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|--|--|
| 9. 1. 8. Point d'éclair: | 170°C |
| 9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: | 435 |
| 9. 1. 10. Température de décomposition: | / |
| 9. 1. 11. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 12. Solubilité: | soluble dans certains solvants spécifiques |
| 9. 1. 13. Hydrosolubilité: | Réagit avec eau |
| 9. 1. 14. Liposolubilité: | non |
| 9. 1. 15. Solubilité aux solvants: | soluble dans certains solvants spécifiques Réagit avec des alcools, |
| 9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | / |
| 9. 1. 17. Pression de vapeur: | 0.014 mbar |
| 9. 1. 18. Densité de vapeur relative: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 19. Densité et / ou densité relative: | 1.13 |
| 9. 1. 20. Caractéristiques des particules: | Ne contient pas de matériaux "nano particules" |
| 9. 1. 21. Viscosité cinématique: | 3400 mPa.s à 25°C |
| 9. 1. 22. Masse volumique apparente: | 1.13 |
| 9. 1. 23. Conductivité électrique: | / |
| 9. 1. 24. Réserve alcaline/acide: | / |
| 9. 1. 25. Propriété(s) comburante(s): | non |
| 9. 2. Autres informations: | |
| 9. 3. Autres données: | Extrait Sec : 98.5 % (105°C, 30 mn) |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| 10. 1. Réactivité: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Réagit avec des: alcools amines bases eau et solution aqueuse |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques). |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Tenir à l'écart d'agents oxydants, de matériaux fortement acides, d'amines, d'alcools et d'eau. Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le produit réagit lentement avec l'eau avec production de CO2. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DURCISSEUR ANTI GARFFI AQUA

Version:17

Date de révision:30/09/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. 1. Information(s) générale(s): /

11. 1. 2. Inhalation: Irritation des voies respiratoires

28182-81-2 Oligomères de l'hexaméthylène diisocyanate
LC50/4 h 0,543 mg/l (rat) (OECD 403)
NOAEL 6h 3 mg/m³ (rat) (OECD TG 403)

98-94-2 cyclohexyldiméthylamine
LC50/4 h 4,45 mg/l (rat)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène
LC50/4 h 0,124 mg/l (rat) (OECD 403)

11. 1. 3. Contact avec la peau: Peut entraîner: irritation de la peau

28182-81-2 Oligomères de l'hexaméthylène diisocyanate
LD50 > 2000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)

98-94-2 cyclohexyldiméthylamine
LD50 > 400 mg/kg (rabbit) (402 OCDE)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène
LD50 > 7000 mg/kg (rat) (OECD 402)

11. 1. 4. Contact avec les yeux: irritation sévère des yeux

11. 1. 5. Ingestion: 28182-81-2 Oligomères de l'hexaméthylène diisocyanate
LD50 > 2500 mg/kg (rat) (OECD 423)

98-94-2 cyclohexyldiméthylamine
LD50 > 200 - < 2000 mg/kg (rat)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène
LD50 746 mg/kg (rat) (OECD 401)

11. 1. 6. Sensibilisation: Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par l'inhalation.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

11. 1. 7. Toxicité chronique: Non mutagène (test AMES).

11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: /

11. 2. Informations sur les autres dangers: D'après les fiches de données de sécurité des Matières Premières /
Le produit n'est pas considéré comme :
Mutagène des cellules germinales, Cancérogène et Toxique pour la reproduction.

11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s): Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.: A des concentrations élevées

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:

98-94-2 cyclohexyldiméthylamine EC50/48h 75 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h > 2 mg/l (alga) (DIN 38412)
IC50/96h (statique) >22- < 46 mg/l (poisson) (DIN 38412)

EC0/48 h (statique)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DURCISSEUR ANTI GARFFI AQUA

Version:17

Date de révision:30/09/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|---|---|
| | > 89,1 mg/l (Daphnia magna) (EU C.2) EC50/3h (statique) 842 mg/l (Bactérie) (EU Part C) ErC50(0-72h) (statique) > 77,4 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3) LC0/96h (statique) >82,8 mg/l (Brachydanio rerio) (EU C.1) NOEC/72 h (statique) 11,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3) |
| | 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène BOD28 42 % (I) (OECD 301 F) DT50 25 °C, 48,44 h (Photolyse) (AOPWIN v1.92) 23 °C, 0,23 h (Hydrolyse) (ASTM D4666) |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Difficilement biodégradable. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | non |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus |
| 12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: | Données non disponibles. |
| 12. 7. Autres effets néfastes: | / |
| 12. 7. 1. Toxicité aquatique: | voir toxicité |
| 12. 7. 2. Toxicité bactériologique: | / |
| 12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux: | / |
| 12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique: | non |
| 12. 9. Information(s) générale(s): | Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |
| 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION | |
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: |
| 13. 4. Information(s) supplémentaire(s): | Code de déchets Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11 |
| 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT | |
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | / |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE/ rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. 1. Etiquettes ICAO/IATA: | / |
| 14. 5. 2. Avis ou remarques importantes: | / |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DURCISSEUR ANTI GARFFI AQUA

Version:17

Date de révision:30/09/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|--|--------------------------|
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | non |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | / |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | / |
| 14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Données non disponibles. |
| 14. 10. Autre(s) information(s): | / |

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

| | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Ne contient aucune substance citée dans l'annexe XVII de REACH. (Restriction d'utilisation) Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Une évaluation de risque chimique a été faite pour certains des composants de ce produit : |
| 15. 3. Avis ou remarques importantes: | VLE= 0.15 mg/m3 (0.02 ppm) France VME=0.075 mg/m3 (0.01 ppm) France Maladies professionnelles : concerné. Tableau n° 62 - Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques. |

16. AUTRES INFORMATIONS

| | |
|---|--|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s): | le RÈGLEMENT (UE) 2020/1149 DE LA COMMISSION du 3 août 2020 (le point 74 de l'Annexe XVII) À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. Tableaux des maladies professionnelles selon le code du travail :: RG62 Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques |
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H332 Nocif par inhalation. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H331 Toxique par inhalation. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DURCISSEUR ANTI GARFFI AQUA

Version:17

Date de révision:30/09/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|---|---|
| | <p>Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.</p> |
| 16. 4. Restrictions: | <p>L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.</p> |
| 16. 5. Recommandation(s): | <p>Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit</p> |
| 16. 6. Références et / ou bibliographie: | <p>Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.</p> |
| 16. 7. Conseils relatifs à la formation: | <p>Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit</p> <p>À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle</p> |
| 16. 8. Information(s) supplémentaire(s): | <p>Acronymes et abréviations ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable. VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.) VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.) DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée. CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée. CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée.</p> |
| 16. 9. Historique: | |
| 16. 9. 1. Date de la première édition: | 20/10/00 |
| 16. 9. 2. Date de la révision précédente: | 15/02/2024 |
| 16. 9. 3. Date de révision: | 30/09/2024 |
| 16. 9. 4. Version: | 17 |
| 16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°: | 11-13 |
| 16. 10. Réalisé par: | sds+ softw are |